

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 146

17 février 2005

### SOMMAIRE

ALP Investment S.A., Luxembourg . . . . .	6999	IBCO Sicav, Senningerberg . . . . .	7006
Albrecht Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7006	Imecolux S.A., Ehlerange . . . . .	7000
Amadeus Beteiligung A.G., Luxembourg . . . . .	7008	Intel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7002
AustralAsia Storage Equities S.A., Luxembourg . .	6997	Intereureka S.A., Luxembourg . . . . .	7005
C.G.P. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7004	Interloge S.A., Mersch . . . . .	6962
Camelides S.A., Luxembourg . . . . .	7007	Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg . . . .	7003
Colgame, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6990	JPMorgan Fleming European Property Fund Mana- gement Company S.A., Senningerberg . . . . .	6981
Commercial Investment Cordoba, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	7000	Luzon Investments Holding S.A., Luxembourg . . .	7005
Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Inves- tissement et Participation «COFILUX» S.A.H., Luxembourg . . . . .	7001	Mariram S.A.H., Luxembourg . . . . .	7002
Day Sports Management Events S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	7008	Maya House S.A., Luxembourg . . . . .	7003
Dexia World Alternative, Sicav, Luxembourg . . . .	7005	New Village Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .	7006
Donpal Financière S.A., Luxembourg . . . . .	7003	Overseas Media Investments S.A., Luxembourg . .	7003
Entreprise Générale S.A., Luxembourg . . . . .	7008	P.B.M. S.A.H., Luxembourg . . . . .	7005
Fabilor Investment Holding S.A., Luxembourg . . .	7001	Pan-European Industrial Properties Series IV S.A., Luxembourg . . . . .	6962
Falbala S.A.H., Luxembourg . . . . .	7007	Pan-European Industrial Properties Series IV S.A., Luxembourg . . . . .	6971
Galey & Lord Investment Holding, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	6981	Presto Clean, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7000
Gibraltar S.A.H., Luxembourg . . . . .	7007	Relio S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	7004
Global Diversified S.A., Luxembourg . . . . .	6971	SOMALUX, Société de Matériel Luxembour- geoise S.A.H., Luxembourg . . . . .	7002
Globally Diversified Investments S.A., Luxem- bourg . . . . .	6980	Tollamen S.A.H., Luxembourg . . . . .	7001
Globally Diversified Investments S.A., Luxem- bourg . . . . .	6981	UBP Money Market Fund, Sicav, Luxembourg . . .	7004
		Unifida Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7001
		Uninco S.A., Luxembourg . . . . .	6961
		Vador Investments S.A., Luxembourg . . . . .	7002

#### UNINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 10.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(098318.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

**INTERLOGE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 40.331.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2004 (Réquisition modificative)*

Lors de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2004 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée générale ordinaire donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats en 2003.

Les mandats des administrateurs avec pouvoir de gestion administrative Messieurs Nico Arend et Carlo Fischbach, et les mandats des administrateurs avec pouvoir de gestion et de sécurité de chantiers Messieurs Henrique Sequeira et Silverio Teixeira Da Silva venant à expiration, l'assemblée décide de les renommer pour une durée de six ans.

Le mandat du commissaire aux comptes venant également à expiration, la FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation au conseil d'administration d'attribuer ses pouvoirs de gestion administrative journalière à Monsieur Nico Arend de sorte qu'il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

N. Arend / C. Fischbach / H. Sequeira / S. Teixeira Da Silva

*Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095066.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES IV S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 105.964.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) STICHTING PCT I, a foundation established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

2) STICHTING PCT II, a foundation established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

both hereby represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, itself represented by Mr. Frank Verdier, private employee, residing professionally in Luxembourg, and Mr. Paul van Baarle, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in their respective capacity as proxyholder B and A, by virtue of two proxies given on January 11, 2005.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES IV S.A. (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law (22nd March, 2004) and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may freely assign its assets on such terms as determined by the board of directors of the Company, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of directors creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of sixty-two (62) shares having a par value of five hundred euros (EUR 500.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 6. Form of Shares.** The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Companies Law. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued and shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

**Art. 7. Compartments.** The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

**Art. 8. General Meetings of the Shareholders of the Company.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd day of May. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by the Companies Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Companies Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 9. Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors in office may be reelected.

The directors are elected by unanimous vote of all of the shareholders of the Company.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shareholders of the Company.

In the event of a vacancy in the office of a director elected by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a resolution of the remaining directors elected by the general meeting of shareholders until the next meeting of shareholders, in compliance with the Companies Law.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice requirement may be dispensed with in the case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented and voting at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing, by expressing its approval by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety of all such documents will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, if any, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 11. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 12. Corporate Signature.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated to by the board of directors.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ulti-

mate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 14. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

**Art. 15. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (*réviseur d'entreprises*) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

**Art. 17. Financial Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-one of December of the same year.

**Art. 18. Profits.** Each year on the thirty-one of December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding compartment in accordance with the Securitisation law.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation law. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

**Art. 19. Liquidation of Compartments .** Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), each compartment of the Company may be put into liquidation by a decision of the board of directors of the Company.

**Art. 20. Liquidation of the Company.** The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

*Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

1) STICHTING PCT I, prenamed. ....	31 shares
2) STICHTING PCT II, prenamed .....	31 shares
<b>Total:</b> .....	<b>62 shares</b>

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand euros (EUR 4,000.-).

*General Meeting of Shareholders*

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three.

2. The following legal entities are appointed directors of the Company:

a. MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered in the commercial register of Luxembourg, under the number B 9.098;

b. MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered in the commercial register of Luxembourg, under the number B 41.471;

c. FIDES (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered in the commercial register of Luxembourg, under the number B 41.469.

3. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2009.

4. The registered address of the Company is 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STICHTING PCT I, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskyiaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

2) STICHTING PCT II, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskyiaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

toutes deux représentées par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Paul van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité respective de fondé de pouvoir B et A, en vertu de deux procurations données le 11 janvier 2005.

Les procurations signées ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES IV S.A. (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation (22 mars 2004) et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra librement céder ses biens aux conditions établies par le conseil d'administration de la Société, à condition cependant, si ces biens sont liés à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société, ces biens pourront seulement être cédés selon les conditions établies par les résolutions du conseil d'administration créant ce Compartiment ou ces Compartiments, telles que modifiées de temps en temps.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

**Art. 7. Compartiments.** Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou

créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

**Art. 8. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2 mai. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 9. Administrateurs.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus à l'unanimité des votes des actionnaires de la Société.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre ou par télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.



Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par téléfax ou tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents feront preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoir de Signature.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique de la Société et son objet, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère, selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet; suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sera sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 14. Conflit d'Intérêt.** Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur ou autre agent de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, directeur, ou autre agent de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur ou directeur de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur ou directeur devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 15. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

**Art. 16. Surveillance.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

**Art. 17. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Profits.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux actions en conformité avec la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

**Art. 19. Liquidation des Compartiments.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 7 (Compartiments), chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation par une décision du conseil d'administration de la Société.

**Art. 20. Liquidation de la Société.** La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 21. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, lesdites comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

1) STICHTING PCT I, prénommée . . . . .	31 actions
2) STICHTING PCT II, prénommée . . . . .	31 actions
Total: . . . . .	62 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale des actionnaires. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Les personnes physiques et morales suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
  - a) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.098;
  - b) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., une société luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.471;
  - c) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., une société luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.469.
3. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2009.
4. Le siège social de la Société est établi à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Verdier, P. van Baarle, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 57, case 9. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

G. Lecuit.

(014018.3/220/551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

**PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 105.964.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 26 janvier 2005 de la société PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES IV, S.A., que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur-Délégué jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente décision du Conseil d'Administration:

ERNST & YOUNG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES IV S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014022.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

**GLOBAL DIVERSIFIED S.A., Société Anonyme de titrisation.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 105.888.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the eighth of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellicnkx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) OMEGA TRUST UMBRELLA FUND plc, a company duly incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at First Floor, Europa House, Harcourt Street, Dublin 2 Ireland,

duly represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, Ireland, on 4 November 2004,

2) Mr Robert MacNicholas, an individual residing at Grand Canal House, 1 Upper Grand Canal Street, Dublin 4, Ireland,

duly represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, Ireland, on 4 November 2004.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of GLOBAL DIVERSIFIED S.A. (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future,

relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible in one or more transactions or on a continuous basis. The Company will assume these risks by acquiring assets or by committing itself in any other way. It may also sell, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, the claims and assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company will pursue its purpose by acquiring assets principally in Western, Central and Eastern Europe, the CIS, the Baltic States and Russia. The Company will hold a variety of securities/instruments (including equities and equity related securities, units in collective investment schemes and exchange traded funds, government and municipal bills, notes and bonds, corporate debt securities and Deposits) in a variety of industry sectors including but not limited to oil, gas, beverages, household goods, banking, pharmaceuticals etc. The securities/instruments which the Company will hold may be listed or unlisted.

The Company may receive monies on loan and borrow or raise money in any currency and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company in any manner and in particular by the issue of debentures or loan notes and secure the repayment of any money borrowed, raised or owing by the Company by mortgage, charge or lien against the whole or any part of the Company's property or assets (whether present or future) including uncalled capital. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the provisions laid down in the investment management agreement entered into with JCB GAZPROMBANK (CJSC) or any other investment manager appointed to the Company in accordance with Article 12 hereof.

The assets of the Company and its shares shall be held by BERMUDA TRUST (DUBLIN) LIMITED or any other custodian appointed to the Company with prior approval of the Irish Financial Services Regulatory Authority.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred shares (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

The authorised capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred shares (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each. During the period of five years, as from the date of the publication of these articles of incorporation, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares. Such shares and options shall only be issued to the benefit of OMEGA TRUST UMBRELLA FUND plc and shall be issued on such terms as the Directors shall see fit.

All shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in shares shall be redeemable at any time upon request of the board of directors of the Company in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»). The redemption of the shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies Law (distributable funds including the share premium account). The shares that have been redeemed shall be immediately suspended and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

The redemption price of the shares (the «Redemption Price») is calculated by the board of directors or by such person appointed by the board of directors on the basis of the net asset value of the shares of the Company. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the shares of the Company shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the fair market value of the underlying assets of the Company less the liabilities attached to the Company at close of business on that day, by the number of shares of the Company then issued at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Company may be further defined on such other basis as the board of directors determines to be fair and reasonable.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the Company to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit shares to the Company for

redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of the shares of the Company shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

**Art. 6. Form of Shares.** The shares of the Company are in registered or in bearer form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Companies Law. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued and shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

**Art. 7. General Meetings of the Shareholders of the Company.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30 April. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by the Companies Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Companies Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The power to amend these articles of incorporation shall be reserved for a resolution of the shareholders with the prior approval of the Irish Financial Services Regulatory Authority.

The board of directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 8. Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors in office may be re-elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shareholders of the Company present or represented at the general meeting.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shareholders of the Company.

In the event of a vacancy in the office of a director elected by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a resolution of the remaining directors elected by the general meeting of shareholders until the next meeting of shareholders, in compliance with the Companies Law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of the shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice requirement may be dispensed with in the case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented and voting at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing, by expressing its approval by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety of all such documents will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, if any, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11. Corporate Signature.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated to by the board of directors.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 13. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

**Art. 14. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

**Art. 16. Financial Year.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 17. Profits.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation law. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law on the basis of a statement of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

**Art. 18. Liquidation of the Company.** The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 19. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law .

*Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

*Subscription and payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) OMEGA TRUST UMBRELLA FUND plc, prenamed, twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine shares. . . . .	24,799 shares
2) Robert MacNicholas, prenamed, one share . . . . .	1 share
Total: twenty-four thousand eight hundred shares . . . . .	24,800 shares

All the shares have been paid-in as to one quarter in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

*General meeting of shareholders*

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three.

2. The following persons are appointed directors:

a. Mr Alexei Obozintsev, banker, born on 9 June 1964 in Moscow, Russia, residing at 16, bld. 1, Nametkina St., Moscow, 117420, Russia;

b. Mr David McCabe, director, born on 4 September 1946 in Paris, France, residing at Grand Canal House 1 Upper Grand Canal Street, Dublin 4, Ireland; and

c. Mr Bernard Loze, director, born on 4 September 1946 in Paris, France, residing at 25 bis, rue de Constantine, 75007 Paris, France.

3. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2006.

4. The registered address of the Company is 1, rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) OMEGA TRUST UMBRELLA FUND plc, une société régie par les lois de l'Irlande, ayant son siège social à First Floor, Europa House, Harcourt Street, Dublin 2 Irlande,

dûment représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, Irlande, le 4 novembre 2004,

2) Robert MacNicholas, demeurant à Grand Canal House, 1 Upper Grand Canal Street, Dublin 4, Irlande, dûment représenté par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, Irlande, le 4 novembre 2004.

Les procurations signées ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL DIVERSIFIED S.A. (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, les créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société poursuivra son objet par l'acquisition d'actifs principalement en Europe de l'Ouest, Centrale et de l'Est, dans la CEI, les Etats Baltes et la Russie. La Société détiendra divers sûretés/instruments (comprenant des capitaux et des sûretés connexes, des unités dans des plans d'investissements collectifs et des fonds de stabilisation des changes, des effets de commerce d'Etats ou municipaux, des obligations bancaires et des obligations, des titres de créances sociales et des dépôts) dans divers secteurs de l'industrie incluant de manière non exclusive le pétrole, le gaz, les boissons, les articles ménagers, le domaine bancaire, les produits pharmaceutiques, etc. Les sûretés/instruments détenus par la Société pourront être cotés en bourse ou pas.

La Société pourra recevoir des fonds d'emprunts et emprunter ou obtenir des fonds dans toutes les devises et garantir ou acquitter toute dette ou obligation de ou contre la Société par tout moyen et en particulier par l'émission d'obligations ou de billets à ordres et garantir le remboursement de tout fonds empruntés, obtenus ou dû par la Société en raison d'une hypothèque, servitude ou privilège contre la totalité ou une partie de la propriété ou des actifs de la Société (présent ou futur) incluant le capital non appelé. La Société pourra octroyer des gages, autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à des entités luxembourgeoises ou étrangères et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être cédés conformément aux provisions contenues dans le contrat de gestion de l'investissement (investment management agreement) conclu entre JCB GAZ-PROMBANK (CJSC) ou tout autre gérant en investissement nommé par la Société conformément à l'Article 12 ci-dessous.

Les actifs de la Société et ses actions seront détenues par BERMUDA TRUST (DUBLIN) LIMITED ou tout autre gardien nommé par la Société avec l'accord préalable de l'autorité de régulation des services financiers irlandais (Irish Financial Services Regulatory Authorities).

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Pendant une période de cinq



ans à partir de la publication de ces statuts, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions. Ces actions et ces options seront uniquement émises au profit de OMEGA TRUST UMBRELLA FUND plc et seront uniquement émises selon les conditions déterminées par les administrateurs.

Toutes les actions émises par la Société sont des actions rachetables. Les actions souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»). Le rachat des actions ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la Loi sur les Sociétés (fonds distribuables comprenant le compte de prime d'émission). Les actions qui ont été rachetées seront immédiatement suspendues et n'auront ni de droit de vote ni le droit de recevoir des dividendes ou de boni de liquidation.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital social souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par incorporation des réserves.

Le prix de rachat des actions (le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil d'administration ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil d'administration sur base de la valeur des actifs nets de la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en espèces soit par une distribution en nature ou bien une partie en espèces et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des actions est exprimée sous forme de valeur par action et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de la Société, celui-ci étant la valeur marchande de tous les actifs de la Société moins les dettes de la Société telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'actions émises par la Société ce jour même. La valeur marchande des actifs de la Société pourra être plus précisément définie sur toute autre base que le conseil d'administration considérera comme équitable et raisonnable.

En l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision en rapport avec la fixation du Prix de Rachat prise par le conseil d'administration est définitive et lie la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens et futurs.

Une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à chaque actionnaire de la Société devant être racheté, à la dernière adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société, indiquant à cet actionnaire le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le rachat des actions à la Société (cette notification est ci-après désignée une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat des actions est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cet actionnaire à la Société avant la date de rachat.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

**Art. 7. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 avril. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le pouvoir de modifier les présents statuts est réservé aux actionnaires par voie de résolution, avec l'accord préalable de l'autorité de régulation des services financiers irlandais (Irish Financial Services Regulatory Authorities).

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 8. Administrateurs.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront

élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires de la Société présents ou représentés à l'assemblée générale.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre ou par télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par téléfax ou tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents fera preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Pouvoir de Signature.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique de la Société et son objet, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère, selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet; suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13. Conflit d'Intérêt.** Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, actionnaires, associé, directeur ou autre agent de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, directeur, ou autre agent de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur ou directeur de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur ou directeur devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

**Art. 15. Surveillance.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

**Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Profits.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux actions en conformité avec la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

Les administrateurs pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions, sur base d'un bilan préparé par les administrateurs et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

**Art. 18. Liquidation de la Société.** La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 19. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2006.

*Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) OMEGA TRUST UMBRELLA FUND plc, prénommée, vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	24.799
2) Robert MacNicholas, prénommé, une action .....	1
Total: vingt-quatre mille huit cents actions .....	24.800

Toutes les actions ont été libérées en espèces pour un quart de leur valeur nominale, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.500,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale des actionnaires. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Les personnes physiques et morales suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
  - a) M. Alexei Obozintsev, banquier, né à Moscou, Russie, le 9 juin 1964, demeurant à 16, bld. 1, Nametkina St., Moscou, 117420, Russie;
  - b) M. David McCabe, directeur, né à Paris, France, le 4 septembre 1946, demeurant à Grand Canal House 1, Upper Grand Canal Street, Dublin 4, Ireland; et
  - c) M. Bernard Loze directeur, né à Paris, France, le 4 septembre 1946, demeurant à 25 bis, rue de Constantine, 75007 Paris, France.
3. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2006.
4. Le siège social de la Société est établi à 1, rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2004, vol. 429, fol. 72, case 12. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(012794.3/242/571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

### **GLOBALLY DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme, (anc. GLOBAL DIVERSIFIED S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 105.888.

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Florence Bal, maître en droit, demeurant Luxembourg.

Laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spéciale des deux actionnaires savoir OMEGA TRUST UMBRELLA FUND plc, avec siège social à Dublin et Monsieur Robert MacNicholas, demeurant à Dublin, lors de la constitution de la société GLOBAL DIVERSIFIED S.A. en date du 8 décembre 2004, en vertu de deux procurations sous seing privé qui sont restées annexées à l'acte de constitution reçu par le notaire soussigné, en date du 8 décembre 2004, a requis le notaire instrumentant d'acter que la dénomination initiale GLOBAL DIVERSIFIED S.A. n'étant plus disponible, la dénomination de la Société est à changer en GLOBALLY DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A. et que l'article 1<sup>er</sup> des statuts est à modifier comme suit:

#### **Dans sa version anglaise:**

«**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of GLOBALLY DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A. (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law.»

#### **Dans sa version française:**

«**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GLOBALLY DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A. (la «Société») qui

aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 janvier 2005, vol. 430, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> février 2005.

H. Hellinckx.

(012795.3/242/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**GLOBALLY DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 105.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> février 2005.

H. Hellinckx.

(012796.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**GALEY & LORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 82.992.

*Extrait de la résolution des actionnaires du 9 novembre 2004*

Les soussignés, M. Pierre Hoffmann et

GREENSBORO TEXTILE Administration S.C.S., domicilié au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, représenté par M. Anthony J. Forman,

possédant respectivement une (1) action et six mille cinq cent quatre-vingt dix-neuf (6.599) actions de GALEY & LORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l.,

ont pris la décision de nommer M. James Murray gérant de GALEY & LORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., en remplacement de M. Leonard Ferro qui a démissionné le 2 juin 2004.

*Pour GALEY & LORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l.*

P. Hoffmann

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06520. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096410.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

**JPMORGAN FLEMING EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,**

**Société Anonyme.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 104.923.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the ninth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, represented by Mr Karl McCathern, Vice President JP MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Senningerberg, on 7 December 2004; and

2. Robert Fleming Asset Management Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, established and having its registered office in 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF - 1,

represented by Mr Karl McCathern, prenamed,

by virtue of a proxy given in London, on 7 December 2004.

The aforementioned proxies will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company (société anonyme), which they declare organised among themselves.

### Articles of Incorporation

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of JPMORGAN FLEMING EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A (the «Corporation»).

**Art. 2.** The Corporation is established for an undetermined period. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), as prescribed in Article 21 hereof.

**Art. 3.** The purpose of the Corporation is the creation, management and administration of JPMORGAN FLEMING EUROPEAN PROPERTY FUND (a mutual investment fund, fonds commun de placement, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereinafter the «Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Corporation shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Fund, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may also manage its own assets on an ancillary basis, carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations, in particular in accordance with chapter 14 of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investments, as amended from time to time.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Niederanven, in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven by decision of the board of directors of the Corporation (the «Board of Directors»). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) consisting of one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share.

The Corporation may issue registered certificates representing shares of the Corporation.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfers of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

No shareholder shall sell, assign or transfer all or part of its shares to the existing shareholders or to any third party without the prior written consent of the Board of Directors, provided that if the Board of Directors refuses to approve or register such transfer, it shall use best efforts to procure that one of its members or some other person nominated or designated by it shall offer to acquire the shares to which the transfer relates or to cause the Corporation to acquire such shares within the limits set forth by law at a price representing their value at the date of the application made by the shareholder who decides to sell, assign or transfer all or part of its shares, as certified by an independent accountant appointed by the Corporation.

**Art. 6.** The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of May at 11.30 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. However, the annual general meeting shall never be held in the United Kingdom (hereafter referred to as the «UK»).

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the shareholders shall never be held in the UK.

**Art. 9.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** The general meetings of shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and published in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The majority of directors will be non-resident in the UK for UK tax purposes (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»), nor shall the majority of the directors be based full time in the UK.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

In the event that in any meeting of the Board of Directors the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The Board of Directors may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Managers and officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The managers and officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another director, who is Non-resident in the UK, as his proxy.

Any director who is not physically present at the location of a meeting of the Board of Directors, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if (i) at least two directors are physically present, (ii) at least a majority of the directors is present or represented and (iii) at least the majority of the directors present or represented are Non-resident in the UK and not based full time in the UK at any meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Meetings of the Board of Directors must be held in Luxembourg, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with

the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the Board of Directors may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the Board of Directors shall never be held in the UK.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a director present in the UK or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the Board of Directors.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** The Board of Directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the Corporation are interested in, or are directors, associates, managers, officers or employees of such other corporation or firm.

Any director, manager or officer of the Corporation who serves as a director, manager, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director, manager or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director, manager or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's, manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The Corporation shall indemnify any director, manager, officer, agent or employee, against all claims, liabilities, costs, damages and expenses (including legal fees) to which they may be or become subject by reason of their activities on behalf of the Corporation so long as the activity or circumstances giving rise to the claim does not involve gross negligence, fraud or wilful misconduct on the part of the indemnified party.

**Art. 16.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17.** The operations of the Corporation and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more auditor(s), qualifying as réviseur(s) d'entreprises agréé(s). The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

**Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

**Art. 19.** From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividends of the Fund into the currency of their payment.

The Board of Directors may decide to declare interim dividends subject to the conditions set forth in the law.

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Luxembourg law of 20 December 2002 governing undertakings for collective investments as amended from time to time.

#### *Transitional dispositions*

(1) The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on 31 December 2005.

(2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on 2006.



*Subscription and payment*

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., prenamed, one hundred and twenty-four shares. . . . .	124
2) ROBERT FLEMING ASSET MANAGEMENT LIMITED, prenamed, one share . . . . .	1
Total: one hundred twenty-five shares . . . . .	125

All the shares have been entirely paid up so that the amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) is as of now available to the Corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately two thousand and four hundred Euro.

*General meeting of shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at nine (9) and the number of the independent auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:
  - Mr James C. Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. MORGAN INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
  - Mr John Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. MORGAN INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
  - Mr Stephen Olton, Associate, residing at c/o J.P. MORGAN INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
  - Mr Karl McCathern, Vice President, residing at c/o J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
  - Mr Jean-Jacques Lava, Vice President, residing at c/o J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
  - Mr Steven Greenspan, Vice President, residing at c/o JPMORGAN INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 522, Fifth Avenue, Nyny 10036 USA;
  - Mr Steven Mastrovich, Vice President, residing at c/o JPMORGAN INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 522, Fifth Avenue, Nyny 10036 USA;
  - Mr Daniel Volpano, Vice President, residing at c/o JPMORGAN INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 522, Fifth Avenue, Nyny 10036 USA;
  - Mrs Joanne Douvas, Vice President, residing at c/o JPMORGAN INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 522, Fifth Avenue, Nyny 10036 USA.
3. The following is appointed independent auditor:  
PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg
4. The address of the Corporation is set at 6, route de Trèves, L-2633 Sennigerberg.
5. The term of office of the directors and the term of the independent auditor shall be one year and end at the first general meeting of shareholders to be held in 2006.
6. The Board of Directors is authorized to delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to one or more of its members.

The present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves,

représentée par Monsieur Karl McCathern, Vice-Président JP MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration établie à Senningerberg, le 7 décembre 2004;

et

2. ROBERT FLEMING ASSET MANAGEMENT LIMITED, une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF - 1,

représentée par Monsieur Karl McCathern, prénommé,

en vertu d'une procuration établie à Londres, le 7 décembre 2004.

Les procurations susmentionnées resteront annexées au présent acte afin d'être reçues en même temps par les autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont rédigé les Statuts d'une société anonyme que les parties déclarent constituée entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de JPMORGAN FLEMING EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout instant par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article 21 ci-après.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de JPMORGAN FLEMING EUROPEAN PROPERTY FUND (un fonds commun de placement, soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ci-après le «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tous les avoirs constituant des investissements autorisés du Fonds, procéder à ou initier toutes inscriptions et transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre des actions ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables, en particulier conformément le chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Niederanven en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»). Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présent statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions, les transferts d'actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Aucun actionnaire ne pourra vendre, céder ou transférer tout ou partie de ses actions à une autre actionnaire ou à un tiers sans l'accord préalable du Conseil d'Administration, étant entendu que si le Conseil d'Administration refuse d'agréer ou d'enregistrer ce transfert, il usera de ses meilleurs efforts pour assurer qu'un des membres ou qu'une autre

personne qu'il nomme ou qu'il désigne offre d'acquérir les actions faisant l'objet du transfert ou faire en sorte que la Société acquière ces actions dans les limites prévues par la loi à un prix représentant leur valeur au jour de l'offre faite par l'actionnaire de vendre, céder ou transférer tout ou partie de ses actions, cette valeur étant à certifier par un expert-comptable à désigner par la Société.

**Art. 6.** Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixe d'après l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'assemblée générale ordinaire ne pourra jamais être tenue au Royaume-Uni (ci-après défini comme le «RU»).

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ordinaire, ne pourront jamais être tenues au RU.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble ou télégramme, par télex ou facsimile une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

La majorité des administrateurs seront des non-résidents du RU pour des raisons fiscales applicables au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»), et la majorité des administrateurs ne pourra pas être établie de manière permanente au RU.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et qualifiés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bon les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réu-

nion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre administrateur, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout administrateur qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du Conseil d'Administration et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux administrateurs sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité d'administrateurs est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du Conseil d'Administration sont des Non-résidents au RU et ne sont pas établis de façon permanente au RU. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration doivent être tenues à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le Conseil d'Administration déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du Conseil d'Administration pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du Conseil d'Administration ne pourront jamais tenues au RU.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du Conseil d'Administration; chaque administrateur approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Toutes ces résolutions formeront le procès-verbal prouvant que la décision a été prise. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un administrateur établi au RU ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, agents ou employé des dépenses, coûts et frais (incluant les dépenses légales) raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été ou deviendra partie en raison des activités qu'il accomplit pour le compte de la Société aussi longtemps que l'activité ou les circonstances donnant lieu aux actions ou procès ne sont pas la conséquence de la négligence grave, de la fraude ou de la mauvaise conduite de la partie à indemniser.

**Art. 16.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 17.** Les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que sa comptabilité seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s), qualifié(s) comme réviseur(s) d'entreprise agréé(s). Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de

**Art. 18.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'Article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'Article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Le Conseil d'Administration peut déclarer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée de temps à autre.

#### *Dispositions transitoires*

(1) La premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2006.

#### *Souscription et paiement*

Les souscripteurs ont souscrit et payé en numéraire les montants indiqués ci-dessous:

1) ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., prénommée, cent vingt-quatre actions . . . . .	124
2) ROBERT FLEMING ASSET MANAGEMENT LIMITED, prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent vingt-cinq actions. . . . .	125

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire identifié ci-dessous déclare avoir vérifié l'existence des conditions contenues dans l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été dûment observées.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution sont estimés à approximativement deux mille quatre cents euros.

#### *Assemblée Générale des Actionnaires*

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et considérant avoir été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Ayant d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont unanimement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à neuf (9) et le nombre de réviseur d'entreprises agréé à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur James C. Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. MORGAN INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;
- Monsieur John Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. MORGAN INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;
- Monsieur Stephen Olton, Associate, demeurant à c/o J.P. MORGAN INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
- Monsieur Karl McCathern, Vice President, demeurant à c/o J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EU-ROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Monsieur Jean-Jacques Lava, Vice President, demeurant à c/o J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EU-ROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Monsieur Steven Greenspan, Vice President, demeurant à c/o JPMORGAN INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Monsieur Steven Mastrovich, Vice President, demeurant à c/o JPMORGAN INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Monsieur Daniel Volpano, Vice President, demeurant à c/o JPMORGAN INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Madame Joanne Douvas, Vice President, demeurant à c/o JPMORGAN INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA.

3. La société suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé:  
PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

4. L'adresse de la Société est à 6, route de Trèves, L-2633 Sennigerberg.

5. La durée du mandat des administrateurs et la durée du mandat de réviseur d'entreprises agréé sont d'un an expirant à la fin de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

6. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et ses pouvoirs pour exercer toute action nécessaire à l'exercice de son objet social et de sa politique à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. McCathern, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2004, vol. 889, fol. 81, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(104653.3/239/543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

### **COLGAME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 104.437.

#### STATUTES

In the year two thousand and four, on the eleventh of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLPLAY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on 19 August 2004 by the Notary Joseph Elvinger, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.656 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

represented by its manager (gérant) COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established by a deed drawn up on 27 June 2002 by the Notary Aloyse Biel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1449 dated 8 October 2002 (page 69544);

itself represented by Mr Philippe Lenglet and Mr Claude Baer, acting respectively as A Manager and B Manager of COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., and themselves represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing at Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal dated in November 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

#### ARTICLES OF INCORPORATION

##### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name of COLGAME, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

##### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however

not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

### 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is:

3.1.1 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds, convertible bonds and redeemable convertible bonds) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;

3.1.2 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»), within the limits of the laws of Luxembourg.

3.2 For purposes of article 3.1.2, a company shall be deemed to be part of the same 'group' as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries (whether corporate entities, partnerships or sociétés de personnes) of the Company or of a Connected Company;

3.3.2 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.3 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;

3.3.4 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.5 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.6 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. **Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II.- Capital, Shares

### 5. Share Capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred and twenty six (126) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. **Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

### Chapter III.- Management

#### 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

**9. Power of the manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

**10. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

#### 11. Delegation and agent of the manager.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### Chapter IV.- General meeting of shareholders

#### 12. Power of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### 13. Holding of general meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

#### 14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

### Chapter V.- Business year

#### 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of November and ends on the thirty-first of October of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### 16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:



16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and  
 16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

#### Chapter VI.- Liquidation

**17. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### 18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII.- Applicable law

**19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 October 2005.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

COLPLAY, S.à r.l. ....	126 Shares
Total: one hundred and twenty-six Shares . . . . .	126 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The Shares have been subscribed together with a share premium of an amount of one thousand six hundred Euro (EUR 1,260.-) which has been fully paid up. Such amount will be allocated to the legal reserve.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established by a deed drawn up on 27 June 2002 by the Notary Aloyse Biel, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 88.540 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1449 dated 8 October 2002 (page 69544).

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLPLAY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, le 19 août 2004, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.656, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

représentée par son gérant COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, le 27 juin 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1449 en date du 8 octobre 2002 (page 69544);

elle-même représentée par M. Philippe Lenglet et M. Claude Baer, agissant respectivement en qualité de Gérant A et Gérant B de COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., et eux-mêmes représentés par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé de novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## STATUTS

### Titre I<sup>er</sup>. - **Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COLGAME, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

#### **3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est:

3.1.1 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes (incluant notamment les titres de dettes (notes), les obligations, les obligations convertibles et/ou rachetables), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts;

3.1.2 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et, chacune, une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 effectuer des investissements, soit directement, soit au travers de participations, directes ou indirectes, dans des filiales (qu'il s'agisse de sociétés de capitaux, sociétés de personnes ou de partnerships) de la Société ou d'une Société Apparentée;

3.3.2 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.3 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée;

3.3.4 accorder ou recevoir toutes garanties, mettre ou prendre en gage ou fournir et recevoir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.5 conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.6 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec son objet;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euro (12.600 EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euro (100 EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

## **Titre III.- Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

**9. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

### **10. Représentation de la société.**

La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

### **11. Délégation et mandataires du gérant.**

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

## **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

### **12. Pouvoirs de l'Assemblée générale des associés - Votes.**

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

### **13. Tenue d'Assemblées Générales.**

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de février de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

#### 14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

### Titre V.- Exercice social

#### 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier novembre et se termine le trente et un octobre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

#### 16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Titre VI.- Liquidation

17. **Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### 18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Titre VII.- Loi applicable

19. **Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 octobre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

COLPLAY, S.à r.l. . . . . 126 Parts Sociales

Total: cent vingt-six Parts Sociales . . . . . 126 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euro (12.600 EUR) correspondant à un capital de douze mille six cents Euro (12.600 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les Parts Sociales ont été souscrites avec une prime d'émission d'un montant de mille deux cent soixante Euro (1.260 EUR), intégralement libérée. Ce montant sera alloué à la réserve légale.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euro.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, le 27 juin 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1449 en date du 8 octobre 2002 (page 69544).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 77, case 10. – Reçu 138,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

J. Elvinger.

(098727.3/211/440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

**AUSTRALASIA STORAGE EQUITIES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.025.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of November.

Before M<sup>e</sup> Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of AUSTRALASIA STORAGE EQUITIES S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 65.025, incorporated pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 11 June 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 16 September 1998, Number 657. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 29 June 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 12 October 1999, Number 754.

The meeting was opened at 11.00 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Thomas Steil, graduate, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUSTRALASIA STORAGE EQUITIES S.A., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.025, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 1998, numéro 657. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 12 octobre 1999, numéro 754.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Steil, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, T. Steil, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, vol. 22 C S, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

F. Baden.

(098852.3/200/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

### **ALP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.922.

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ALP INVESTMENT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34.922, constituée suivant acte notarié du 11 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 27 février 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 02 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 1030 du 19 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société ALP INVESTMENT S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C. Luxembourg numéro B 34.978.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Liotino, R. Marques, G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2004, vol. 889, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(098863.3/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

---

**PRESTO CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 133, route de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 64.063.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PRESTO CLEAN, S.à r.l.

Signature

(098662.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

---

**IMECOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. de la Zare.

R. C. Luxembourg B 50.188.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IMECOLUX S.A.

Signature

(098664.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

---

**COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 1.593.700,- EUR.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098208.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

---



**TOLLAMEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mars 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00056/795/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**UNIFIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 mars 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002, 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00057/795/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.333.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mars 2005 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00058/795/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION  
«COFILUX», Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.890.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 mars 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00059/795/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**INTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.509.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 mars 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00060/795/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**VADOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 52.798.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mars 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00061/795/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**MARIRAM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 34.374.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 mars 2005 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00258/534/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 8 mars 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00301/795/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**DONPAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 79.133.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 mars 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (00324/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 42.591.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 7 mars 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00359/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**MAYA HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 62.524.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 mars 2005 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes;
2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
3. Divers.

I (00380/655/13)

*Le Conseil d'Administration.*

**OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 86.482.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 7 mars 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des résultats de la liquidation au 31 décembre 2004.
2. Présentation des causes ayant empêché la clôture de la liquidation.
3. Autorisation à donner au liquidateur afin d'enregistrer, déposer et publier le bilan au 31 décembre 2004.
4. Divers.

I (00459/000/14)

*Le Liquidateur.*

**UBP MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.045.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui aura lieu le jeudi 3 mars 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Lecture et approbation du rapport annuel au 31 décembre 2004.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs pour l'année écoulée.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour ne requièrent pas de quorum. Les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav. Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs actions pour le 24 février 2005 au plus tard au siège du Fonds ou à l'adresse suivante: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

I (00465/000/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**C.G.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.801.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 8 mars 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du Commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au Liquidateur
3. Décharge à donner au Commissaire à la liquidation
4. Clôture de la liquidation
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux seront conservés
6. Divers

I (00445/000/17)

*Le Liquidateur.*

**RELIO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 32.233.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi, 10 mars 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de pertes & profits au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00421/502/18)

**INTEREUREKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.004.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 7 mars 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00422/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**P.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.631.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 11 mars 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00508/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.470.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 2005 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 décembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00260/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.737.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de DEXIA WORLD ALTERNATIVE qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 25 février 2005 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2004;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;

3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2004; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2004;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés, conformément aux statuts, d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

II (00245/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**NEW VILLAGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 79.557.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 février 2005 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation du bilan au 30 septembre 2004 et du compte de pertes et profits pour l'année financière se clôturant au 30 septembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs
4. Approbation de la co-optation de deux administrateurs et élection ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Cette assemblée ne requiert pas de quorum de présence et les résolutions pour être valables devront être prises à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui ne peuvent assister physiquement à l'assemblée peuvent se faire représenter par procuration. Les formulaires de procuration sont disponibles au siège social de la société. Ces procurations dûment complétées, datées et signées sont à envoyer au siège de la Société ou alternativement peuvent être transmises par télécopie au plus tard jusqu'au 24 février 2005, au numéro (352) 25 42 57.

II (00246/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALBRECHT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.743.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 décembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00261/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**IBCO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 83.739.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 février 2005 à 10.00 heures au siège social de IBCO SICAV avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation du bilan au 30 septembre 2004 et du compte de pertes et profits pour l'année financière se clôturant au 30 septembre 2004

3. Décharge aux Administrateurs
4. Election ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises
5. Divers.

Cette assemblée ne requiert pas de quorum de présence et les résolutions pour être valables devront être prises à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui ne peuvent assister physiquement à l'assemblée peuvent se faire représenter par procuration. Les formulaires de procuration sont disponibles au siège social de la société. Ces procurations dûment complétées, datées et signées sont à envoyer au siège de la Société ou alternativement peuvent être transmises par télécopie au plus tard jusqu'au 24 février 2005, au numéro (352) 25 42 57.

II (00247/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**CAMELIDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.346.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 29 novembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00263/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FALBALA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.528.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 février 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00277/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**GIBRALTAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.594.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 février 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00278/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.769.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mars 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 décembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00279/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**DAY SPORTS MANAGEMENT EVENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 58.270.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 28 février 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00285/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**AMADEUS BETEILIGUNG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.153.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 25 février 2005 à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- nominations statutaires
- divers

II (04814/2046/18)

*Le Conseil d'Administration.*